

## REPONSE DE LA DIRECTION AU CAHIER DE REVENDICATIONS

Dans son courrier du 25 janvier 2016, le Directeur Général :

✓ s'engage « à maintenir le niveau d'emplois permanents, tout en privilégiant la stagiairisation des contractuels sur poste sur certains grades, en particulier AS et IDE ». A noter, lors de la rencontre, la direction a indiqué que les 266 départs en retraite prévus en 2016 seraient remplacés physiquement (pas forcément dans le service concerné par le départ).

Clairement, **en 2016, le niveau de précarisation des emplois au CHU de Nantes va s'aggraver** (augmentation de la durée moyenne de mise en stage) et aucune garantie à venir pour les grades autres qu'AS et IDE, grades dont les métiers sont de plus en plus privatisés (ex: les métiers de la logistique).

✓ propose « de mettre en place en 2016 une démarche expérimentale dans deux services pilotes portant sur la programmation des congés sur les petites vacances et éventuellement sur le recours à des vacataires pour renforcer les services les weekends ».

Précisément, la Direction propose d'injecter des mensualités de remplacement sur deux services « test » à titre expérimental dans un premier temps, pour permettre aux agents qui le souhaitent d'inclure dans leur période de congés annuels les weekends travaillés (période de petites vacances). Cette proposition reste insuffisante puisqu'elle devrait s'étendre à l'ensemble des services et sur toutes les périodes de CA.

**SUR LES AUTRES POINTS REVENDICATIFS, C'EST UNE FIN DE NON-RECEVOIR.**

**POUR DEFENDRE LEURS ACQUIS, LES HOSPITALIERS DU CHU DE NANTES, COMME LES AUTRES FONCTIONNAIRES DEVRONT S'ORGANISER ET SE MOBILISER.**

Vous le savez le protocole Lebranchu, que la CGT, FO et SUD n'ont pas signé et combattent, va modifier les changements d'échelons :

Aujourd'hui : Grâce au protocole local : TOUS les hospitaliers passent à une durée inférieure à la durée moyenne.

Demain : Les Hospitaliers pourront au mieux passer à la durée moyenne, au pire à la durée maximum (durée moyenne + ¼. Ex : durée moyenne de 48 mois, durée maxi de 60 mois).

**C'est une perte de salaire pouvant aller jusqu'à 1500 euros tous les 3 ans** et un allongement de carrière pour tous. L'accord local, plus favorable que l'était le Statut, va donc être dénoncé par la Direction. Elle va vouloir appliquer l'accord Lebranchu qui pour l'instant n'est pas applicable. **En 2016, tous les salariés devant changer d'échelon doivent obtenir dès maintenant leur décision, comme le prévoit le Statut.**

De nombreux hôpitaux ont fait ce choix. Pas le CHU de Nantes qui espère ainsi récupérer plus de 3 millions d'euros sur le dos des salariés !

De nombreux Hospitaliers d'autres hôpitaux ont déjà été destinataires de leur changement d'échelon au titre de l'année 2016.

C'est ce que nous demandons à la direction du CHU de Nantes. Pour cette raison, nous avons sollicité une rencontre avec la Direction.

**D'ores et déjà, nous vous demandons de signer la pétition que nous vous laissons.**

**FO, CGT et SUD exigent la rédaction au plus vite des décisions portant modifications d'échelon pour l'année 2016, selon le protocole local en vigueur**